

## **Règlement de manoeuvre de l'Artillerie**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : approuvé par le Ministre de la Guerre le 15 Mai 1928 .  
1° partie . Titre VII, S.R.O.T. Unités de repérage (Section de repérage par observation terrestre). Service  
des postes et du Central

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1930

Description matérielle : 1 vol. (204 p.) : dépl. ; 19 cm

Autre variante du titre : [S.R.O.T. Unités de repérage (Section de repérage par observation terrestre).  
Service de postes et du Central.]

Sujet(s) : Artillerie, Unité de repérage